

DECATHLON TRAIL BLANC DU SEMNOZ

RÈGLEMENT 2027

SAMEDI
30 JANVIER 2027

DÉPART
17H30

LIEU
STATION DU SEMNOZ

À LIRE AVANT L'INSCRIPTION

L'inscription au Décathlon Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement ci-dessous.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable si le coureur ou la coureuse ne respecte pas le règlement de la course.

ACCÈS AUX PISTES de la STATION du SEMNOZ

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz, **MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'ÉPREUVE**. Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscription.

1 PARTICIPATION

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Course autorisée à partir de la catégorie FFA junior(e)s né(e)s en 2009 et avant. Les junior(es) mineurs(es) au jour de la course devront respecter les règles décrites au chapitre 2.

2 INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions le 01 décembre 2026 à partir de 00h00.

JAUGE

Limitées aux 500 premiers hommes et 500 premières femmes ou clôture des inscriptions le dimanche 24/01/2027 Minuit.

Confirmation d'inscription

Votre inscription sera validée uniquement après réception des **mails de confirmation d'inscription et de paiement**.

Sans réception de ces mails cela signifie que vous n'êtes pas inscrit ou que ces mails se trouvent dans votre dossier « spam »

Coût d'inscription

Formule	Tarif	Frais plateforme
Dossard + lot d'accueil	18 €	1,15 €
Dossard + Lot d'accueil + Lot Option	21,50 €	1,24 €

Lot Option – au choix

- Bière Blonde BIO 75cl des Brasseurs Savoyard personnalisée « Trail Blanc du Semnoz »
- Limonade BIO 3x33cl des Brasseurs Savoyard

A partir du 14/01/2027 minuit, le lot option ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit. Seules les inscriptions payées seront enregistrées.

www.trailblancdusemnoz.fr

Licence et justificatif de participation

Participants majeurs

Pour participer au Décathlon Trail Blanc du Semnoz, les participants majeurs doivent présenter l'un des justificatifs suivants :

- Une licence FFA en cours de validité à la date de la course : Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running.
- Pour les non-licenciés, un Pass Prévention Santé (PPS) délivré par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), conformément à la réglementation en vigueur.

Le PPS doit être valide à la date de la course. Il est actuellement valable un an à compter de sa délivrance.

Le PPS est obligatoire pour les participants majeurs non titulaires d'une licence FFA acceptée, y compris pour les participants étrangers.

Lien d'accès PPS : <https://pps.athle.fr/>

Lors de l'inscription, le numéro du PPS devra être renseigné sur la plateforme d'inscription.

Les licences FFA « Santé », « Encadrement » et « Découverte » ne permettent pas de participer à la compétition.

Participants mineurs

Les participants mineurs doivent présenter :

- soit une licence FFA en cours de validité : Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running ;
- soit une attestation issue du questionnaire de santé pour mineurs, réalisé avec l'aide d'une personne exerçant l'autorité parentale. Voir <https://pps.athle.fr/> (bas de la page)

Si une réponse au questionnaire nécessite un avis médical, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 6 mois, devra être fourni.

Une autorisation parentale signée est également obligatoire pour tout participant mineur. Elle devra être jointe à l'inscription selon les modalités indiquées sur le site d'inscription de la course.

Participants étrangers

Les mêmes règles de prévention de la santé s'appliquent aux participants étrangers.

Les participants étrangers non titulaires d'une licence FFA acceptée doivent notamment présenter un Pass Prévention Santé (PPS) valide à la date de la course.

Les licences délivrées par une fédération étrangère ne sont pas considérées comme des licences FFA pour l'inscription à la compétition, sauf disposition particulière prévue par la réglementation FFA.

https://monclub.athle.fr/wp-content/uploads/2026/08/Reglementation_Running_2027.pdf

Important

L'absence ou la non-conformité du justificatif requis entraînera le refus de participation à la course.

Les conditions ci-dessus s'appliquent conformément à la réglementation FFA en vigueur à la date de la manifestation.

Modalités d'inscriptions

- Sur le site Internet www.trailblancdusemnoz.fr
- Inscription à 18 €uros avec lot d'accueil + 1.15 € de frais de plate-forme d'inscription
- Inscription à 21,5 €uros avec lot d'accueil et lot option + 1.24 € de frais de plate-forme d'inscription
- A partir du 14/01/2027 minuit, le lot option ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit

3 RETRAIT DES DOSSARDS

Le dossard est acheté à titre personnel. Toute cession, prêt ou transfert non officialisé et validé par l'organisation met le coureur en défaut par rapport à l'organisation. L'organisation dégage ainsi toute responsabilité face au coureur contrevenant.

- Vendredi 29/01/2027 de 16h30 à 19h30 : magasin DECATHLON ANNECY EPAGNY. Route des Perdrix 74330 Epagny. Metz Tussy
- Samedi 30/01/2027 de 09h30 à 12h00 : magasin DECATHLON ANNECY SEYNOD, galerie marchande Val Semnoz de l'Hypermarché AUCHAN Annecy Seynod
- Samedi 30/01/2027 de 15h00 à 17h00 : salle « hors sacs » de la station du Semnoz, à côté de la caisse des remontées mécaniques – côté Annecy.

À PRÉVOIR

Le retrait du dossard est individuel. Pièce d'identité obligatoire pour pouvoir le retirer. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours.

Puce chronométrage

La puce Chrono présente dans le dossard ne sera pas récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée.

4 MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute demande de l'organisateur lors des contrôles aléatoires et ce, durant toute la durée de l'épreuve, et une fois la ligne d'arrivée franchie. Tout manquement au matériel obligatoire entraînera une pénalité de 15 minutes. En cas de manquements multiples ou particulièrement graves, l'organisation se réserve le droit d'exclure le coureur de l'épreuve.

- Tenue adaptée à un Trail sur neige, en altitude et de nuit
- Lampe frontale chargée et en bon état de fonctionnement
- Téléphone portable avec numéro du PC Sécurité enregistré : N° Fourni dans le mail infos pratiques adressé aux participants la semaine avant l'épreuve.
- Sifflet
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

Matériel fortement recommandé

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

Matériel interdit**BÂTONS****RAQUETTES****5 ABANDON****EN CAS D'ABANDON**

Merci de vous signaler à un bénévole de l'organisation sur le parcours, à l'arrivée ou au PC Course. Vous devrez également obligatoirement venir rendre votre dossard à l'arrivée afin, pour votre sécurité, de comptabiliser les coureurs(ses) ayant abandonné.

6 COURSE**Départ**

Le départ aura lieu le samedi 30/01/2027 à 17h30 au départ des pistes de ski alpin secteur Annecy (en bas du parking au niveau des caisses).

Barrière horaire**KM 5 • 18H40**

Une barrière horaire est mise en place au km 5 du parcours à 18h40 soit après 1h10 de course. Les coureurs(ses) au-delà de cette barrière se verront réorientés par un signaleur, sur la partie retour du parcours. Ces derniers seront automatiquement classés après le dernier coureur ayant effectué la totalité du parcours.

Parcours

Le parcours se déroulant sur les pistes de ski de fond et alpines de la station du Semnoz, il est convenu avec le gestionnaire, et ce afin d'éviter toute reconnaissance (en conflit avec l'activité ski), que le parcours n'est pas visible sur notre site web. Le profil sera mis en ligne afin de préparer votre course.

Arrivée

Au pied des pistes de ski alpin secteur Alpin (vers les caisses).

Collation

Vin chaud et ravitaillement vous seront offerts après la ligne d'arrivée. Soupe de légumes, Tomme, Pain seront servis également à chaque coureur.

7 ANNULATION DE LA COURSE

REPORT

En cas d'annulation, la course sera reportée à une date de repli : le 06/02/2027 ou une date ultérieure dans les 2 mois. Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation de la date de repli. Aucun remboursement ne sera proposé en cas de report ou d'annulation.

MESURES SANITAIRES

Pas de règles spécifiques pour l'édition 2027. Mais l'organisation se donne le droit de modifier ses règles d'organisation en fonction des contraintes sanitaires qui pourraient lui être imposées par les services de l'État.

8 ANNULATION DES INSCRIPTIONS – REMPLACEMENT DE DOSSARDS

A partir du 01 décembre 2026 :

Les **demandes d'annulation ou de remplacement de dossard** se feront individuellement, directement sur la plateforme d'inscription, selon les modalités prévues par celle-ci.

- jusqu'au 31/12/2026 : 15€ + Lot option si souscrit
- à partir du 01/01/2027 : 12€ + Lot option si souscrit

A partir du 14/01/2027 minuit, le lot option ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit.

A partir du 24 janvier 2027 :

Les annulations ou changements de dossards ne seront plus possibles.

Pour rappel, l'organisation décline toute responsabilité pour un coureur(se) participant à la course sous un faux nom ou avec un dossard ne correspondant pas à son identité. Dans ce cas, le coureur(se) sera immédiatement mis hors course.

9 RÉCOMPENSES

La remise des prix aura lieu à partir de 19h30 dans la salle hors sacs au fil des arrivées selon les conditions météorologiques (récompenses par catégories selon la représentation)

10 ASSURANCES

Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par les Traileurs du Semnoz auprès de la Compagnie d'assurance MAIF (N° de contrat: 4814954H). Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participant(e)s.

Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrent(e)s avant, pendant et après les épreuves.

11 SERVICE MÉDICAL

Le service médical est assuré par :

- Un médecin
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge
- Le SDIS74 est informé du déroulement de l'épreuve

Sur décision médicale les responsables du service de secours peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

12 SÉCURITÉ

- L'épreuve est ouverte par une motoneige avec le responsable sécurité et un secouriste.
- L'épreuve est fermée par une motoneige avec un secouriste.
- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Contact PC Sécurité : N° Fourni dans le mail infos pratiques adressé aux participant(e)s la semaine avant l'épreuve.
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment
- **Dans le cas d'une intervention de secours hélicoptéré, il est demandé au concurrent de rester en position statique et d'éteindre leurs frontales, et ce, jusqu'à la fin du secours (afin de permettre au pilote de naviguer avec les outils de vision nocturne et ainsi d'éviter tout éblouissement du pilote).**

Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout(e) coureur(se) classé(e) qui ne serait pas passé(e) à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié(e) et retiré(e) des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Arbitrage

Les litiges seront réglés par la Direction de Course. En cas de contestation, les décisions de la Direction de Course sont sans appel.

13 RÉSULTATS

- Les résultats sont consultables à l'arrivée sur le site du prestataire de chronométrage.
- Ils seront aussi consultables sur le site www.trailblancdusemnoz.fr

14 DIVERS

Licences évènementielles ASPTT

Une licence évènementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Décathlon Trail Blanc du Semnoz 2027. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur : <https://asptt.com/licences-asptt/>

Cette licence ne dispense toutefois pas de respecter la réglementation en vigueur détaillée au chapitre 2 Inscriptions.

Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Droits à l'image

Par sa participation au Décathlon Trail Blanc du Semnoz, chaque concurrent(e) autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

Protection des données personnelles – RGPD

Afin d'organiser le Décathlon Trail Blanc du Semnoz, les Traileurs du Semnoz et l'ASPTT Annecy Athlétisme collectent et traitent les données personnelles des participants(es) nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation de l'épreuve, au suivi des performances et à la publication des résultats.

Les données demandées lors de l'inscription sont traitées à l'aide de la plateforme Njuko, qui intervient en qualité de prestataire technique pour le compte de l'organisateur. Les données restent destinées exclusivement à l'association organisatrice et ne sont pas utilisées par Njuko à des fins de prospection commerciale ou de marketing pour son propre compte. Les données sont enregistrées et conservées sur la plateforme Njuko pendant une durée de 10 ans.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque participant(e) dispose d'un droit d'accès à ses données, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et, le cas échéant, d'opposition. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'association organisatrice, en précisant l'objet de la demande et les informations nécessaires à son traitement, à l'adresse suivante : trailblancdusemnoz@gmail.com

Les participants(es) peuvent également demander à l'organisateur que leur identité soit anonymisée dans la liste des inscrits publiée en ligne. Les modalités de publication de l'identité dans les résultats sont précisées

lors de l'inscription et au sein du présent règlement.

Pour toute question relative au traitement de leurs données personnelles, les participants(es) peuvent contacter l'association organisatrice à l'adresse indiquée ci-dessus.

BONNE COURSE À TOUS

Merci pour votre fidélité

La Direction de Course
Traileurs du Semnoz • ASPTT Annecy Athlétisme